

# QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE L'OBJECTIF « CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE » ?

Dispositifs REGION FORMATION-ACCES ENTREPRENEUR et AIF visant une création ou reprise d'entreprise



**2 180** stagiaires formés en 2021

6% des stagiaires de l'offre de formation Région Pôle emploi ont suivi une formation relevant de cet objectif

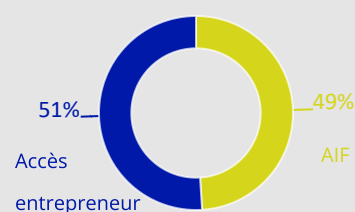


seulement **6%** de moins de 26 ans

contre 28% pour les 4 autres objectifs



**21%** de public PIC



## La part des projets aboutis est en léger recul

Six mois après la sortie de formation, 57% des anciens stagiaires avaient réussi à créer ou reprendre une entreprise. À douze mois, ce taux monte à 64%, soit 3 points de moins que la cohorte 2020.

La part des projets aboutis est toujours en deçà de celle de la cohorte 2018 (72%).



**64%**

Part des projets de création-reprise d'entreprise qui ont abouti



**18%**

Part des projets de création-reprise d'entreprise qui ont été abandonnés

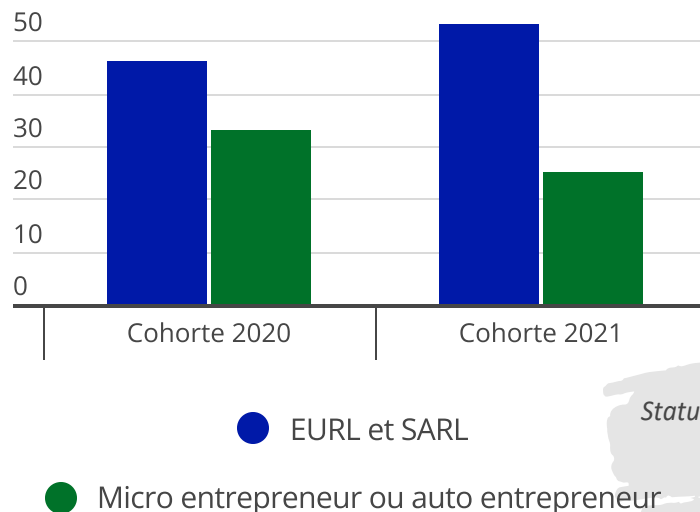
## Une légère baisse du taux d'abandon

18% des projets étaient toujours en cours à douze mois mais n'avaient pas encore abouti. Et 18% des projets ont été abandonnés, soit 2 points de plus que parmi la précédente cohorte. Les démarches administratives (38%) et le manque de financement (19%) sont les principaux freins évoqués par les stagiaires ayant repoussé ou abandonné leur projet.

### Plus de la moitié des créations sous le statut d'EURL ou SARL

En comparaison avec la précédente cohorte, les gérants et associés d'EURL et SARL sont plus fréquents, tandis que les micro-entrepreneurs et auto-entrepreneurs le sont moins.

Aussi, 14% des projets aboutis ont donné lieu à des recrutements de personnel. Cette part est moins importante que pour la cohorte précédente (2 projets aboutis sur 10 avaient recruté).



Statuts des projets aboutis

### Difficultés rencontrées



### Se constituer une clientèle : principale difficulté rencontrée par les chefs d'entreprises

Les principales difficultés évoquées à la création d'une entreprise sont la constitution d'une clientèle, les démarches administratives, le financement et la solitude ressentie par le chef d'entreprise. Les proportions sont un peu en deçà de celles constatées l'année passée, mais ces difficultés restent les plus citées.

### Un peu plus de la moitié des créateurs ont bénéficié d'une aide publique

55% des créateurs/repreneurs ont bénéficié d'une aide publique pour mener à bien leur projet, contre 50% pour la cohorte 2020 et 67% pour la cohorte 2019.

Parmi la précédente cohorte, la moitié des créateurs d'entreprises avaient mobilisé plus de 16K€ pour démarrer leur entreprise, ils sont quatre sur dix parmi la cohorte 2021.



55%

Part des créateurs qui ont bénéficié d'une aide publique